



## **JOP 2024 : Les étudiant·e·s ne peuvent pas être la variable d'ajustement !**

Courant mai a été annoncée la demande faite par le CNOUS aux trois CROUS académiques de la région Île-de-France de mettre chacun à disposition 1000 places du parc de logement étudiant à disposition de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et paralympiques.

L'Union nationale des syndicats CGT des CROUS, la FERC-CGT et l'URIF dénonce cette décision qui amènerait des étudiant·es à quitter leur logement de manière pas toujours volontaire. Les garanties données par les directeurs des CROUS d'Île-de-France concernant le fait que les étudiant·es seraient relogé·es dans d'autres résidences ne nous semble pas satisfaisantes. Les déplacements potentiels impacteront d'abord les étudiant·es étranger·es et venant d'autres régions françaises qui ne peuvent facilement retourner dans leurs régions d'origine et qui sont contraint·es de rester dans leur résidence l'été. Quelles garanties qu'il n'y aura aucune expulsion ?

Si elle appliquée, cette décision risque également d'entraîner un accroissement de travail sur la période pour les personnels des CROUS : nettoyage, entretien, réparation des logements libérés. Personnels qui subissent déjà une stagnation scandaleuse de leur traitement, certain·es agent·es pouvant voir leur salaire stagner depuis plus de 10 ans au niveau du minimum fonction publique (équivalent SMIC).

Dans un contexte où les CROUS franciliens ne peuvent mettre à disposition chaque année qu'un seul logement pour huit demandes, cette décision est en complet décalage avec les besoins en logements étudiants accessibles au plus grand nombre.

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ne doit pas se faire au détriment des étudiant·es les plus précaires ! L'État a les capacités de trouver à loger ses personnels, ceux de la sécurité privée ou bien encore les bénévoles des JOP dans les logements vacants en nombre dans la capitale !

Montreuil le, 14 juin 2023.